



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 avril 2017**

Délibération n° 2017-1910

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Actions 2017 de protection, de connaissance et de valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel sur le territoire de la Métropole - Attribution de subventions à : LPO du Rhône, FRAPNA du Rhône, Arthropologia, Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, CEN Rhône-Alpes, CDRP et CBNMC**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 mars 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charnot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Iehl (pouvoir à M. Hémon), Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Piegay (pouvoir à Mme Poulain), Veron (pouvoir à M. David).

Conseil du 10 avril 2017**Délibération n° 2017-1910**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Actions 2017 de protection, de connaissance et de valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel sur le territoire de la Métropole - Attribution de subventions à : LPO du Rhône, FRAPNA du Rhône, Arthropologia, Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, CEN Rhône-Alpes, CDRP et CBNMC**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé, par délibération n° 2006-3763 du Conseil communautaire du 13 novembre 2006, et du transfert, le 1er janvier 2015, de la politique départementale des espaces naturels sensibles (ENS) et du plan départemental et métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée (PDMIPR).

Il est proposé au Conseil de la Métropole de soutenir les actions de sept associations et du syndicat mixte pour la création et la gestion du Conservatoire botanique national du Massif Central (CBNMC) en application de la convention triennale de partenariat 2016-2018.

Pour accroître la lisibilité des partenariats au sein de la Métropole, plusieurs conventions (LPO, FRAPNA, Arthropologia) rassemblent les projets mutualisés entre plusieurs services de la Métropole (issus des directions de la propreté, de l'eau, de la voirie et du patrimoine et des moyens généraux) et les partenaires. La présente délibération et chaque convention concernée précisent l'engagement financier de chacun des services de la Métropole.

En 2016, le budget de fonctionnement pour les actions de protection, de connaissance et de valorisation de la biodiversité et du patrimoine était de 230 685 €. Le budget proposé pour 2017 est de 217 285 €. Avec une baisse de - 5,8 %, il est en cohérence avec le cadrage budgétaire.

L'investissement passe de 13 020 € en 2016 à 9 180 € en 2017, soit une baisse de 30 %.

I - La Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône

L'association LPO du Rhône est une association départementale basée à Lyon et fédérée à un échelon régional avec les autres associations départementales. Cette association intervient fréquemment sur le territoire de la métropole : actions de protection et de suivi des populations d'oiseaux et autres vertébrés terrestres, actions d'éducation et d'information auprès des scolaires et du grand public.

Parmi les actions nouvelles pour 2017 figurent le suivi du moineau domestique sur la Métropole et la valorisation des enjeux biodiversité des parcs de Parilly et de Lacroix-Laval, dans le cadre de la mise en œuvre de leur plan de gestion.

Les actions prévues au titre de l'année 2017 et leur plan de financement sont les suivants :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole de Lyon - service écologie et développement durable (SEDD)			
suivi de l'avifaune des roselières par indices ponctuels d'abondance (IPA)	3 825	Métropole de Lyon - SEDD	24 480
suivi d'indicateurs agricoles dans l'ouest de la Métropole	3 570		
suivi d'indicateurs en milieu urbain	3 570		
suivi de l'avifaune de la Métropole par le suivi temporel des oiseaux communs par échantillonnages ponctuels simples (STOC-EPS)	4 590		
diffusion de la connaissance dans le cadre de synthèses de données naturalistes	1 275		
recensement des populations de moineaux friquet sur la Métropole	1 785		
suivi du moineau domestique sur la Métropole	5 865		
inventaires et évaluation des populations de reptiles sur la Métropole	4 845		
Métropole de Lyon - service parcs et jardins			
suivi populations d'amphibiens du parc de Lacroix-Laval (restauration de mares)	4 080	Métropole de Lyon - service parcs et jardins	8 925
état initial des populations d'amphibiens du parc de Parilly et des rapaces nocturnes	4 845		
valorisation des enjeux biodiversité des parcs de Parilly et Lacroix-Laval	1 020		

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole de Lyon - direction de la voirie (DV)			
information technique agents de la Métropole pour prise en compte de la biodiversité	6 405	Métropole de Lyon - DV	9 720
inventaire avifaune nicheuse des arbres d'alignement	1 785		
appui naturaliste et technique sur le corbeau freux	1 530		
		autofinancement	5 865
Total	48 990	Total	48 990

En 2016, cette subvention a permis, dans la continuité des années précédentes, la réalisation d'un suivi de l'avifaune remarquable des roselières, du suivi temporel des oiseaux communs (STOC) et de poursuivre le suivi de l'évolution de la qualité écologique de secteurs urbains en densification. Elle a également permis de développer de nouvelles actions comme la prise en compte des corbeautières en milieu urbain.

Pour mémoire, en 2016, la participation de la Métropole était de 45 635 €. Il est proposé pour 2017 l'attribution d'une subvention d'un montant de 43 125 €.

II - La Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) du Rhône

La FRAPNA Rhône met en œuvre un ensemble d'actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels de l'agglomération. La FRAPNA Rhône a, depuis 30 ans, une implication forte sur le territoire de la Métropole. Elle mène, avec son réseau de bénévoles, un ensemble d'actions de suivi de la faune et de la flore et réalise des inventaires permettant de connaître la répartition des populations, leurs évolutions et de proposer des mesures de conservation et de protection. Par ailleurs, la FRAPNA Rhône développe et anime de nombreuses actions d'éducation à l'environnement.

Les actions prévues en fonctionnement au titre de l'année 2017 sont décrites dans le tableau suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole de Lyon - service écologie et développement durable (SEDD)			
suivi des chiroptères	6 600	Métropole de Lyon - SEDD	23 970
suivi du blaireau	1 912,50		
suivi plan de gestion de la cressonnière de Vaise	4 275		
inventaire mammifères aquatiques remarquables	1 275		
médiation faune sauvage	12 287,50		
inventaire des pelouses des Monts d'Or	6 375		

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
atlas des zones humides de la Métropole	3 825		
réunions restitution	510		
Métropole de Lyon - service parcs et jardins			
accompagnement à la mise en œuvre du plan de gestion du parc de Parilly	3 060	Métropole de Lyon - service parcs et jardins	2 550
		autres financeurs	7 000
		autofinancement	6 600
Total	40 120	Total	40 120

Les actions prévues en investissement au titre de l'année 2017 sont liées à la réhabilitation de la zone humide d'Yvours à Irigny, dont le coût est estimé à 10 180 €. La Métropole - direction de l'eau est sollicitée à hauteur de 9 180 €. La FRAPNA apporte 1 000 € en autofinancement.

En 2016, cette subvention a permis notamment de rechercher les gîtes à chauves-souris sur des sites favorables, soutenir des actions de prévention de conflits avec la faune sauvage (castor, blaireau, etc.), d'inventorier les insectes xylophages des arbres remarquables de la Métropole, d'inventorier l'entomofaune des pelouses des Monts d'Or et de poursuivre les travaux liés à l'atlas des zones humides de la Métropole.

Pour mémoire, en 2016, la participation de la Métropole était de 28 550 €. Il est proposé pour 2017 l'attribution d'une subvention d'un montant de 26 520 €.

III - Arthropologia

Arthropologia est une association loi 1901 basée à La Tour de Salvagny au sein de l'écocentre qu'elle contribue à développer, notamment à travers ses jardins (2,5 hectares). Elle a pour objet l'étude, l'information et la protection de la nature. Arthropologia intervient sur les arthropodes, essentiellement les insectes, mais également sur les plantes avec, tout naturellement, les relations plantes-insectes. Arthropologia traite également d'autres domaines naturalistes comme les amphibiens et les reptiles, les milieux naturels, urbains, etc.

Arthropologia joue également un rôle actif dans l'information et la pédagogie autour de la nature (animations, expositions, publications, etc.). L'association participe ou organise notamment des événements à destination du grand public (sorties, conférences, stands, etc.), et des actions d'éducation à l'environnement pour les scolaires et centres de loisirs.

Les actions 2016, financées par la Métropole, ont concerné le suivi participatif des abeilles sauvages, l'accompagnement pour des pratiques agricoles/de jardinage plus respectueuses de l'environnement, l'appui à l'élaboration des schémas directeurs des parcs de Parilly et de Lacroix-Laval. Disposant d'un jardin à vocation pédagogique, Arthropologia a également organisé des ateliers pour les adultes, les scolaires et les professionnels.

Parmi les nouveautés pour 2017, figure la mise en œuvre de démarches participatives d'inventaires et la valorisation d'aménagements agro-écologiques dans le jardin de l'écocentre.

Les actions prévues au titre de l'année 2017 sont décrites dans le tableau suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
<i>Volet biodiversité</i>			
Métropole de Lyon - service écologie et développement durable (SEDD)			
démarches participatives d'inventaire	8 400	Métropole de Lyon - SEDD	30 900
accompagnement changement de pratiques	4 200		
suivis entomologiques	21 000		
bilan, coordination	900		
Métropole de Lyon - service parcs et jardins			
compléments d'inventaire insectes et flore	8 100	Métropole de Lyon - service parcs et jardins	14 100
suivis participatifs	4 200		
accompagnement à la gestion	3 600	autofinancement	5 400
<i>Sous-total</i>	<i>50 400</i>	<i>Sous-total</i>	<i>50 400</i>
<i>Volet jardins de l'écocentre</i>			
valorisation aménagements agro-écologiques	3 500	Métropole de Lyon - SEDD	17 350
expérimentations	18 000		
information du public	7 350	participation autre collectivité	2 000
		participation entreprise privée	5 000
		autofinancement	4 500
<i>Sous-total</i>	<i>28 850</i>	<i>Sous-total</i>	<i>28 850</i>
Total	79 250	Total	79 250

Pour mémoire, en 2016, la participation de la Métropole était de 66 335 €. Il est proposé pour 2017 l'attribution d'une subvention d'un montant de 62 350 €.

IV - La Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon

La Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon a pour mission principale de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Ses actions sont encadrées, conformément à l'arrêté ministériel du 4 décembre 2003, par un schéma départemental de gestion cynégétique. Le schéma, approuvé en 2011 pour une période de six années (2011-2017), est en cours de révision et est élaboré en concertation avec la Chambre

d'agriculture du Rhône et les représentants de la propriété privée rurale et des intérêts forestiers. La Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon est un partenaire privilégié des collectivités dans leurs actions liées à la gestion des espaces naturels et agricoles.

Les actions prévues au titre de l'année 2017 sont décrites dans le tableau suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
travaux de suivi de la faune sauvage à l'appui	3 000	Métropole de Lyon - SEDD	10 810
suivi sanitaire faune sauvage (SAGIR)	1 000	autofinancement	2 690
extraction données cynégétiques et faunistiques communales à l'échelle de la Métropole	2 000		
accompagnement couvert d'intercultures pour la biodiversité (CIPANAB)	3 000		
suivi passage à faune Grand stade	2 500		
prévention en milieu urbain : assistance technique aux responsables de battue	1 000		
prévention en milieu urbain : aide à l'équipement (signalétique, postes de tir, etc.)	1 000		
Total	13 500	Total	13 500

Les actions 2016 ont permis d'accroître la prise en compte de la biodiversité dans les politiques ou des aménagements de la collectivité ayant une incidence sur les habitats naturels et la faune sauvage (gestion d'espaces, mise en œuvre sous couverts d'intercultures favorables à la faune sauvage, suivi de la création de passages à faune). L'association a également contribué à l'amélioration des connaissances à destination des gestionnaires sur les habitats naturels et leurs évolutions, la faune sauvage à enjeu et son état sanitaire. Enfin, la Fédération a participé, notamment dans les projets nature, à des actions de conciliation et de sécurisation des usages.

Pour mémoire, en 2016, la participation de la Métropole était de 11 500 €. Il est proposé pour 2017 l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 810 €.

V - Le Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes

Le CEN Rhône-Alpes est une association dont la mission, déclarée d'intérêt général, est la conservation et la mise en valeur des richesses biologiques, écologiques et paysagères de la région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'en assurer la pérennité pour le bénéfice de la collectivité.

Le CEN est doté d'un conseil scientifique composé de spécialistes et fait appel à une équipe technique expérimentée. Il bénéficie d'une solide expérience de la gestion des espaces naturels dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ses actions sont basées sur une volonté forte d'engager des partenariats avec l'ensemble des acteurs territoriaux.

Le CEN est agréé depuis 2013 par monsieur le Préfet de Région et monsieur le Président de la Région, au titre de l'article L 414-11 du code de l'environnement, sur la base d'un plan d'actions quinquennal (PAQ) des 4 CEN de Rhône-Alpes. Le PAQ, élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires, réaffirme les fonctions majeures du CEN :

- définition et mise en œuvre de la gestion de sites,
- appui aux territoires,
- contribution à l'échange de savoir-faire et à l'animation de réseaux d'acteurs,
- évaluation et gestion de bases de données et observatoires.

Le CEN Rhône-Alpes accompagne la Communauté urbaine de Lyon puis la Métropole depuis 1998 pour la gestion des espaces naturels de Crépieux-Charmy, site majeur de production d'eau potable pour l'agglomération lyonnaise. Eau du Grand Lyon, filiale de Véolia, est l'exploitant du champ captant de Crépieux-Charmy dont la Métropole est propriétaire hors domaine publique fluvial. De nombreuses actions d'entretien et de restauration sont réalisées par l'exploitant du champ captant.

Le champ captant, situé en zone alluviale et inaccessible au public, dispose d'espèces et de milieux à enjeu dont la protection est assurée par des périmètres liés au captage interdisant toute activité, sauf celles en liaison directe avec l'exploitation, le traitement et la distribution de l'eau. Un arrêté préfectoral de protection de biotope, pris en 2006, conforte la volonté de la Métropole de conserver cet espace.

La programmation 2017 s'inscrit dans un 4° plan de gestion couvrant la période 2014-2019, approuvé en 2015 par l'ensemble des partenaires. Une convention-cadre pluriannuelle, calée sur le pas de temps du plan de gestion, précise les rôles et modalités du partenariat entre la Métropole et le CEN.

Le programme d'actions 2017 prévoit, en particulier, un accompagnement du CEN pour l'encadrement de l'entretien des milieux ouverts et la gestion des plantes invasives par l'exploitant du champ captant, la réalisation de plusieurs inventaires et suivi d'espèces ou groupe d'espèces (avifaune, amphibiens, castor, végétation aquatique, etc.) et l'organisation d'une journée technique sur les espèces invasives.

Les actions prévues au titre de l'année 2017 sont décrites dans le tableau suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
restauration de milieux	1 250	Métropole de Lyon - SEDD	25 680
études et suivis scientifiques	14 005		
sensibilisation - communication	1 000		
gestion encadrement du projet	9 425		
Total	25 680	Total	25 680

Pour mémoire, en 2016, la participation de la Métropole était de 27 375 €. Il est proposé pour 2017 l'attribution d'une subvention d'un montant de 25 680 €.

VI - La Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique

La Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique exerce une mission principale qui est de coordonner dans le département l'important travail mené par les responsables et adhérents de chaque association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) dans le domaine de la préservation des habitats piscicoles naturels, de la réhabilitation des milieux aquatiques dégradés, de la sensibilisation des citoyens et de leurs représentants aux enjeux liés à la protection des écosystèmes aquatiques.

Conformément à ses statuts, la Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique partage des objectifs communs avec la Métropole et met en œuvre des actions en faveur de la connaissance, de la protection et de la gestion du patrimoine naturel.

Comme en 2016, le programme d'actions 2017 prévoit un suivi des captures de poissons prédateurs dans le Rhône et la Saône, un appui technique à la Métropole et aux gestionnaires du territoire pour une meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans l'aménagement du territoire et les activités économiques, le soutien à des actions de communication. La participation à l'actualisation du plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles est une action nouvelle et ponctuelle en 2017.

Les actions prévues au titre de l'année 2017 sont décrites dans le tableau suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
études et suivis habitats/faune/flore des milieux aquatiques	76 000	Métropole de Lyon - SEDD	5 400
appui technique à la Métropole et aux gestionnaires du territoire	4 000	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse	38 535
communication et médiation	1 600	autre financeur	12 030
		autofinancement	25 635
Total	81 600	Total	81 600

Pour mémoire, en 2016, la participation de la Métropole était de 2 960 €. Il est proposé pour 2017 l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 400 €.

VII - Le Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC)

Le CBNMC est un syndicat mixte agréé par le Ministre en charge de l'écologie pour intervenir dans les 10 départements du Massif central, dont le Rhône et la Métropole. Il intervient dans les domaines suivants fixés par le décret du 8 juillet 2004 :

- la connaissance de l'état et de l'évolution de la flore et des habitats associés,
- la conservation des éléments rares et menacés de la flore,
- l'assistance technique et scientifique à l'État et aux collectivités territoriales en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels,
- l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

Une convention-cadre 2016-2018 autour de la connaissance, de la préservation et de la valorisation de la trame verte et bleue a été renouvelée l'année passée avec la Métropole. Ce partenariat permet à la Métropole de bénéficier d'un appui technique et scientifique en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels, de pérenniser les échanges réciproques de données floristiques et de conforter le dialogue avec l'ensemble des acteurs privés ou publics agissant sur le territoire de la Métropole sur des problématiques similaires.

Le programme d'actions 2017 prévoit de :

- poursuivre ses missions de conseil, d'appui et de contrôle scientifique dans le cadre du suivi des mesures compensatoires liées à l'aménagement des Rives de Saône et du canal écrêteur et du delta de Neyron (champ captant de Crépieux-Charmy),
- apporter une contribution technique et scientifique à la réalisation d'une cartographie de l'occupation des sols,
- apporter une validation et intégrer les données floristiques produites sur la Métropole et les exporter vers les services de la collectivité,
- réaliser un inventaire et bilan floristique sur le parc technologique de la Porte des Alpes,
- améliorer la connaissance des espèces et espaces naturels remarquables de la Métropole par l'acquisition de données complémentaires sur les taxons remarquables,
- soutenir l'animation d'un réseau participatif d'observateurs des espèces remarquables, dont la mise en œuvre d'une journée de rencontre des observateurs.

Les actions prévues au titre de l'année 2017 sont listées dans le tableau suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
réalisation des suivis scientifiques sur les sites aménagés des Rives de Saône	2 360	Métropole de Lyon - SEDD	33 400
conseil, appui technique et scientifique à la réimplantation d'espèces locales sur les bords de Saône	0		
contribution technique et scientifique à la réalisation d'une cartographie de l'occupation des sols	2 440		
inventaire et appuis scientifiques sur les aménagements du canal écreteur et du delta de Neyron (Crépieux-Charmy)	3 090		
validation et intégration des données floristiques produites sur la Métropole et export auprès des services	0		
amélioration de la connaissance des espèces et espaces naturels remarquables sur le territoire de la Métropole de Lyon	13 010		
inventaire et bilan floristique sur le parc technologique de la Porte des Alpes	4 230		
animation d'un réseau d'observateurs des espèces remarquables	6 482,50		
coordination générale du dispositif	1 787,50		
Total	33 400	Total	33 400

Pour mémoire, en 2016, la participation de la Métropole était de 35 200 €. Il est proposé pour 2017 l'attribution d'une subvention d'un montant de 33 400 €.

VIII - Le Comité départemental de randonnée pédestre du Rhône (CDRP 69)

Depuis janvier 2015, la Métropole est compétente en matière de protection et de valorisation des sentiers de randonnée inscrits au plan des itinéraires de promenade et de randonnée (PIPR), en lieu et place du Département.

Cette politique s'appuie sur des partenariats avec différentes structures permettant de mieux connaître, valoriser et suivre la qualité du réseau sur le territoire métropolitain.

Il est proposé de poursuivre le soutien des actions du CDRP 69. Le CDRP est une association loi 1901 investie des missions équivalentes à la Fédération française de randonnée mais déclinées à son environnement local. Le CDRP a pour missions de développer la randonnée pédestre comme pratique sportive, de créer et entretenir les itinéraires GR®, GRP® et PR, contribuer au suivi des itinéraires avec le programme "Eco veille", valoriser le tourisme vert et les loisirs, élaborer les Topoguides® qui décrivent les itinéraires, sensibiliser les enfants à l'environnement et former les animateurs et les baliseurs.

Le CDRP regroupe une équipe sentiers balisage de 70 personnes, une équipe de formation des baliseurs et animateurs de 18 personnes, 48 associations fédérées et 3 570 adhérents licenciés dont 2 500 sur le territoire métropolitain.

Le CDRP a sollicité la Métropole pour poursuivre la démarche de labellisation des sentiers métropolitains, contribuer à la veille sur le réseau de randonnée, participer à la réédition d'un topoguide "Lyon à pied" et l'accompagner à l'identification d'itinéraires trame verte (relier les parcs urbains) et forts de Lyon.

Les actions prévues au titre de l'année 2017 sont reprises dans le tableau suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
veille du réseau	5 000	Métropole de Lyon - service écologie et développement durable	10 000
labellisation 15 itinéraires	1 000	autofinancement	7 000
suivi itinéraires GR	3 000		
participation à la réédition d'un topoguide	1 000		
identification d'itinéraires trame verte et forts de Lyon	7 000		
Total	17 000	Total	17 000

Pour mémoire, en 2016, la participation de la Métropole était de 12 000 €. Il est proposé pour 2017 l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € ;

Vu le dit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 217 285 € dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de préservation et de valorisation des milieux naturels et des espèces pour 2017, répartis comme suit :

- 43 125 € au profit de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Rhône,
- 26 520 € au profit de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) Rhône,
- 62 350 € au profit d'Arthropologia,
- 10 810 € au profit de la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon,
- 25 680 € au profit du Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes,
- 5 400 € au profit de la Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- 33 400 € au profit du Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC),
- 10 000 € au profit du Comité départemental de randonnée pédestre du Rhône (CDRP 69),

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement au profit de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) du Rhône pour un montant de 9 180 € dans le cadre de la réhabilitation de la zone humide d'Yvours à Irigny,

c) - les conventions à passer entre la Métropole, la LPO Rhône, la FRAPNA Rhône, Arthropologia, la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole, le CEN Rhône-Alpes, la Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, le CBNMC et le CDRP 69 définissant, notamment, les conditions d'utilisation des subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement correspondantes, soit 217 285 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 76 - opération :

- n° OP27O2005, pour un montant de 181 990 €,
- n° OP27O3131A, pour un montant de 25 575 €,
- n° OP09O4390, pour un montant de 9 720 €.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P21 - Eaux pluviales et ruissellement individualisée sur l'opération n° OP21O2615, le 10 décembre 2015 pour un montant de 220 000 € en dépenses.

5° - Le montant à payer en investissement sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 20422 - fonction 734 - opération n° OP21O2615, pour un montant de 9 180 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2017.